Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mobilisation des professionnels en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire

Programme SARE Réunion
Service d'Accompagnement à la Rénovation
Énergétique

Région de La Réunion

**Avril 2022** 

Cahier des charges pour le dépôt des candidatures

Date limite de dépôt : 16 mai 2022

#### I – Contexte

### Le Programme SARé

Le programme d'information « SARé – Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » a été validé par l'arrêté du 5 septembre 2019. Porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et co-porté au niveau régional, il vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire. Le programme s'inscrit dans la stratégie de déploiement de la nouvelle marque « FRANCE RENOV » remplaçant la marque FAIRE. Ce programme a pour objectif de consolider et compléter un service public qui existe déjà : les espaces « FRANCE RENOV », pour Faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique (ex Espaces Info Énergie). Les conseillers FRANCE RENOV constituent un réseau de conseil et d'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs logements. Mais leur action nécessite d'être soutenue et enrichie pour mieux convaincre nos concitoyens d'engager des travaux et accélérer le rythme des rénovations énergétiques.

La rénovation énergétique des logements et la lutte contre les passoires thermiques est une priorité du Gouvernement. Elle répond à un triple enjeu : climatique, de pouvoir d'achat et de qualité de vie. Pour cela, la mobilisation de toutes les parties prenantes est essentielle, à commencer par les collectivités territoriales, pour informer et accompagner les Français dans la rénovation énergétique de leur logement.

C'est dans ce cadre que le gouvernement a annoncé le 08 septembre 2019 le lancement d'un nouveau programme : le « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique ». Il vise à aider les citoyens à se repérer et à se faire conseiller, et ainsi savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage. Le déploiement de ce programme sur tout le territoire repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires, et prioritairement des régions.

Ce nouveau programme doit permettre sur tout le territoire national la réalisation de trois missions essentielles :

- 1. Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers: Le programme contribue aux missions d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages, y compris par le développement ou le renforcement d'outils permettant de systématiser l'accompagnement des ménages et de communiquer massivement vers les citoyens. Dans ce cadre, des audits énergétiques pourront notamment être réalisés pour poser les bons diagnostics avant d'engager les travaux de rénovation des logements.
- 2. Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation : Des actions de sensibilisation, de mobilisation des professionnels et acteurs concernés par la rénovation énergétique des logements sur les territoires peuvent être cofinancées, afin d'accompagner la montée en compétence des professionnels.
- <u>3. Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés</u>: Le programme accompagnera également la rénovation des bâtiments du « petit tertiaire privé » (commerces, bureaux, restaurants...), afin que les propriétaires de tels locaux disposent du même guichet d'information et de conseil de proximité.

Le déploiement effectif du programme est prévu pour une **durée de trois ans** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour La Réunion.

Ce programme s'inscrit en complément d'autres dispositifs nationaux d'accompagnement mis en place pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments : aides de l'ANAH, Ma Prime Rénov', programmes CEE...

Le présent AMI s'inscrit sur le volet 2 du SARE à savoir « la dynamique de rénovation ». Il vise à trouver des partenaires (structures, prestataires...) en capacité à dynamiser le territoire de la Réunion sur la cible des professionnels du bâtiment.

Dans le cadre du déploiement du SARE, le présent appel à Manifestation d'Intérêt vise une mise en œuvre sur une première période de deux ans (2022-2023).

#### 2 – Programme SARé pour La Réunion

La Région Réunion a affiché sa volonté d'être porteur associé du programme son territoire. .

En tant que chef de file en matière d'énergie, la Région a décidé d'assurer le pilotage de sa mise en œuvre à La Réunion car outre son impact positif potentiel sur l'atteinte des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie c'est aussi un moyen de favoriser l'activité du BTP. Ce dispositif, accolé aux aides du FEDER (axe 4 sur la transition énergétique) peut être un levier important des financements régionaux en faveur de la Transition Énergétique.

En lien avec la SPL Horizon Réunion qui assiste la Collectivité sur ce dossier, un programme a été élaboré après une série de consultation des EPCI et avec l'appui technique de la cellule de l'ADEME en charge de la mise en œuvre et du suivi du SARé au niveau national et régional. Le service a commencé à être opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### a) Le programme

Il repose sur les éléments suivants :

#### **Pour les particuliers** :

- <u>De l'information de premier niveau</u>: ces prestations consistent à sensibiliser et répondre aux questions d'ordre général que peut se poser la population sur le confort thermique et la rénovation énergétique du logement. Cette mission est l'équivalent de celle déjà menée depuis plusieurs années par la SPL Horizon Réunion, dans le cadre des Espaces Info Énergies. Il s'agira de poursuivre cette activité et de l'amplifier avec le concours des EPCI qui le souhaitent dans un souci de proximité. Un volet communication grand public devra accompagner ce champ d'activité. A la Réunion, et de façon opérationnelle, le service se traduit par :
  - Le site internet d'information : info-energie.re
  - Le numéro d'information du public : 0262257257
- <u>De l'information personnalisée aux ménages</u>: il s'agit ici de proposer une réponse adaptée à la situation particulière des personnes qui souhaite réaliser une rénovation énergétique de leur logement et de réduire leur facture d'électricité. Ce type de conseils était déjà apporté dans le cadre de certaines prestations des Espaces Conseil FRANCE RENOV (anciens EIE), notamment lors de rendez-vous en face à face, via les Plate-formes territoriales de Rénovation Énergétiques.
- <u>Des audits énergétiques</u>: une méthode d'audit adaptée du territoire et piloté par la Région et mis en place par SPL horizon. Il est prévu de réaliser 3000 audits pour des ménages propriétaires occupants. Ainsi les candidats à la rénovation énergétique peuvent bénéficier d'un diagnostic identifiant les travaux à réaliser et les aides susceptibles d'être mobilisées.
- Un accompagnement des ménages pour la réalisation et le suivi de leurs travaux : la Région finance déjà dans le cadre du dispositif Ecosolidaire l'accompagnement des ménages pour la mise en place des chauffe-eau solaires pour les personnes précaires. Il s'agira ici en plus de cette prestation d'accompagner tous les ménages pour les autres interventions à réaliser à l'issue des diagnostics (isolation, baies ventilées, protections solaires...). Cet accompagnement pourra se faire en amont des travaux (aide au choix des prestataires, à la passation des marchés...), pendant les travaux (suivi des travaux) et après les travaux (aide à la réception). Pour les cas les plus compliqués une prestation de maîtrise d'œuvre pourra être mobilisée.
- Le même type de parcours sera disponible sur la cible « copropriétés »

#### Pour le petit tertiaire :

Au même titre que les particuliers les entreprises du petit tertiaire pourront bénéficier des informations génériques de premier niveau via la communication grand public et les sites d'information transversaux.

Des conseils personnalisés doivent également leur être proposés dans le cadre du programme.

Des structures relais seront également retenus pour faire connaître ces dispositifs de conseils et d'accompagnement

### III - Enjeux de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

On constate souvent que malgré ces efforts, d'appui au conseil et à l'expertise, les publics professionnels (entreprises, agence immobilière, commerçant et négociants de matériaux) sont aujourd'hui mal informés et demeurent peu associés à ces démarches d'efficacité et de rénovation énergétique

Pour accompagner ces missions de conseil et d'accompagnement aux ménages et au petit tertiaire, un programme de communication à destination de ces publics doit être mis en place par la Région Réunion Sur l'axe ménages. Mais la Région souhaite parallèlement mettre en place un programme à destination des professionnels du bâtiment pour les associer à cette dynamique. C'est l'objet de cet AMI.

Enfin, la Région Réunion participe avec la DR ADEME, la DEAL et EDF à la définition des primes énergie portées par EDF dans le cadre du Cadre Territorial de Compensation. Ce mécanisme permet de financer des travaux en s'appuyant sur un réseau de professionnels formés par filière. Ces professionnels disposent des qualifications RGE souvent nécessaires pour faire bénéficier des financements pour la réalisation des travaux

Dans le cadre du présent AMI, la Région souhaite donc mieux informer et sensibiliser les professionnels des dispositifs existants que ce soit sur le conseil et l'accompagnement aux ménages, mais également sur les financements existant, et mettre en avant l'écosystème global de la rénovation présent sur le territoire.

<u>Pour mettre en adéquation la demande des ménages et du petit tertiaire et l'offre des professionnels (</u> entreprises de la rénovation, de l'immobilier, fournisseurs de matériaux), <u>cet AMI doit permettre :</u>,

- de s'assurer qu'une offre de service de qualité (matériaux, travaux, qualifications, offres bancaires,...) existera pour répondre aux demandes qui émaneront des foyers souhaitant passer à l'acte
- de fédérer un maximum de professionnels et motiver d'autres entreprises à s'engager dans les démarches de qualité en vue d'informer les ménages et les acteurs du petit tertiaire,
- Faire le lien entre les entreprises soutenues par EDF au titre du cadre de compensation, et le réseau FRANCE RENOV des conseillers

#### Objet de la mobilisation attendue

Il s'agit de:

- Mobiliser tous ces acteurs en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments, autour du réseau des conseillers FRANCE RENOV. Il est essentiel de les former et les informer régulièrement afin qu'ils deviennent des relais d'information et assurent une mission de prospection proactive après des ménages susceptibles d'entrer dans une dynamique de rénovation énergétique de leur logement vers le réseau FRANCE RENOV.
- Contribuer à organiser une offre simple, accessible, attractive et de qualité en vue de favoriser la mise en place d'une offre locale de rénovation performante, d'une offre privée d'accompagnement, de groupements de professionnels, de diminuer les coûts et de faciliter l'accès du ménage à des financements adaptés, etc.

Cette mobilisation pourra passer par :

- Le développement de partenariats locaux (avec le réseau FRANCE RENOV notamment) ayant pour objectif de travailler en relation étroite avec des acteurs prioritaires du territoire et permettant aussi de diversifier les acteurs professionnels (entreprises, acteurs publics locaux, artisans du bâtiment) du territoire et de créer un écosystème favorable à une dynamique locale de rénovation énergétique des bâtiments. La mise en place de chartes et/ou conventions de partenariats avec les professionnels concernés. Ces chartes/conventions pourront être signées au niveau régional, voire national et des déclinaisons locales pourront également être établies en partenariat avec les collectivités locales.

## b) Le calendrier de mise en œuvre

Le programme SARE est prévu pour se déployer sur trois ans du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 mais les porteurs du projet souhaitent qui puissent perdurer et devenir un service public sans limitation de délai.

Le volet mobilisation des professionnels objet du présent AMI pourra démarrer à la signature de l'accord et être mis en oeuvre jusqu'à la fin du programme SARE Réunion (soit décembre 2023). A ce titre, il est demandé de bâtir un plan d'actions et des propositions sur cette durée.

## c) Les objectifs quantitatifs du SARE à la Réunion

Le tableau ci-dessous donne par acte d'intervention les objectifs visés sur les trois ans du programme pour les particuliers :

Missions	Type de prestation apportée dans le c	<b>Objectif</b> 2021-2023	
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Nombre de conseils généraux donnés des ménages A1		14 001
	Nombre de conseils personnalisés donnés aux ménages A2		9 890
	Réalisation d'audits énergétiques	Maisons individuelles A3	3 000
		Copropriétés A3	4
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux A4	Maisons individuelles	2 136
		Copropriétés	0
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (A4bis)	Maisons individuelles	1 000
		Copropriétés	0
	Réalisation de prestation de maitrise d'œuvre pour les rénovations globales	Maisons individuelles	85
		Copropriétés	0
Conseil au petit	Information de premier niveau (information générique)		365
tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Conseil aux entreprises	256	
Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages		100% de la population régionale
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé		
	Mobilisation, Animation des professionnels de la rénovation (Objet du présent AMI)		

Le programme impose un suivi des actions qui est à ce jour réalisé via un outil informatique développé par l'ADEME et qui permet d'agréger la totalité des données collectées lors des différentes actions.

# IV – Objectifs Généraux du présent AMI

Le présent appel à Manifestation d'Intérêt doit permettre d'identifier et de conventionner avec des structures qui mettront en place l'animation/mobilisation des professionnels de la rénovation énergétiques autours de la mise en œuvre du programme SARE à La Réunion.

L'ensemble du territoire de la Réunion doit être couvert.

Cette animation/mobilisation est scindée en trois lots correspondant chacun à des cibles particulières :

- lot 1 : Entreprises de travaux
- lot 2 : Métiers de l'immobilier (Agences, notaires, banques,...)
- lot 3 : Commercialisation des matériaux (Quincailleries, GSB, fournisseurs, importateurs...)

Il s'agit pour la ou les structures qui seront retenues

- De proposer un plan d'actions sur la durée du programme permettant de répondre au lot 1, 2 ou 3, ou à plusieurs lots
- Détailler ce plan d'actions en termes d'actions réalisées et d'en préciser les livrables,
- de déployer le programme d'actions proposé

#### Actions souhaitées sur le plan d'actions :

Pour les lots 1, 2 et 3

- Communiquer sur l'existence du programme SARE Réunion et l'appui qu'il peut apporter aux personnes envisageant de mener des travaux ou sont dans une démarche de rénovation énergétique ;
- De former et accompagner ces professionnels sur le sujet de la rénovation adapté l'outremer en proposant des outils pertinents (webinaire, formation en présentiel, chantier pilotes...) adaptés à ces cibles et suivants les lots,
- D'informer de l'existence du réseau Faire sur les réseaux des professionnels compétents, et de proposer de relayer l'information sur l'existence de ce réseau, et de proposer la création d'un mécanisme de partenariat le cas échéant
- de s'assurer de la visibilité de ces professionnels qui s'engageraient demain dans le cadre du programme SARE (programme de communication qui pourrait se matérialise par un modèle de charte engageante ou autre support).
- En PJ, on donne l'exemple de la charte « engagé pour FAIRE RENOV » spécialement créé pour les partenaires privés souhaitant s'engager dans la démarche

#### Pour le lot 3, spécifiquement les actions :

- S'inscrivent dans une démarche de qualification leur permettant à la fois d'améliorer leurs pratiques professionnelles (amélioration de la qualité) et de pouvoir faire bénéficier leur clientèle des aides publiques souvent conditionnées à des signes de qualité (RGE...)
- s'inscrivent dans un réseau de professionnels permettant d'assurer au client final de trouver des prestataires qualifiés pour ses travaux (augmentation de la quantité de prestataires qualifiés),
- o de suivre et mettre à jour la base de données des professionnels partenaires

# <u>V – Dossier de candidature à l'AMI pour mobilisation des Métiers de la construction (entreprises de travaux, ...)</u>

#### A) Cibles:

#### **Choisir votre lot (vous pouvez en retenir plusieurs) :**

lot 1 : Entreprises de travaux

lot 2 : Métiers de l'immobilier (Agences, notaires, banques,...)

lot 3 : Commercialisation des matériaux (Quincailleries, GSB, fournisseurs, importateurs...)

Dans le cadre du SARE, des accompagnements à la réalisation des travaux peuvent être mis en place à condition que le foyer s'inscrive dans une démarche mobilisant au moins deux des travaux dont la liste est annexée au présent cahier des charges.

Les propositions qui seront faites viseront donc à toucher les acteurs en mesure de réaliser ces travaux pour leur permettre de répondre au mieux aux sollicitations qui émaneront des foyers accompagnés dans le cadre du SARE.

Pour rappel, la mobilisation des entreprises s'entend comme la mobilisation des « professionnels concernés par la rénovation », on entend par là tout acteur du territoire pouvant jouer un rôle dans la sensibilisation, la communication, la prospection, l'accompagnement des ménages ou la réalisation des travaux, et, plus largement, qui ont un lien avec la rénovation énergétique des bâtiments, l'entretien, la maintenance, la rénovation et la construction des logements / petits bâtiments tertiaires.

On peut schématiquement classer ces professionnels en 2 catégories :

- <u>Les professionnels de l'acte de construire</u>, qui réalisent les travaux chez les ménages ou accompagnent ces derniers dans leur projet, et dont la mobilisation permettra l'existence d'une offre de qualité, en quantité suffisante pour supporter la massification souhaitée des rénovations énergétiques ;
- Les professionnels prescripteurs, qui peuvent jouer le rôle de relai du programme auprès des ménages, et, plus largement, contribuer à la sensibilisation de ces derniers à la rénovation énergétique de leur logement. Cette prescription peut également être à destination d'autres professionnels (de l'acte de construire ou non) au travers de réseaux ou d'une dynamique territoriale sur le sujet.

La Région a décidé de cibler spécifiquement les actions à mener à destination : :

- des professionnels de l'acte de construire (lot 1)
- des métiers de l'immobilier (lot 2)
- des commerçants et négociants de matériaux du bâtiment (lot 3)

#### A) Missions par lot retenu:

En annexe 1 au présent AMI, le contenu du programme tel qu'il est définit pour le volet « mobilisation des professionnels » a été joint.

La Région Réunion a identifié les besoins minimaux suivants communs pour chacun des trois lots :

- 1) Établir un état des lieux des métiers de la rénovation (typologies, organisation, compétences, nombres d'acteurs, points forts, points faibles, capacité de progressions, ...) et de leur géographie (implantation sur le territoire, zone de chalandise) de façon à proposer un programme équilibré sur l'ensemble du territoire
- 2) Proposer des objectifs par typologie de métiers/secteur d'activité en fonction de l'état des lieux et des objectifs visés par le SARE et s'engager à renseigner l'outil informatique de suivi des cations SARENOV mis à disposition gratuitement par l'ADEME

- 3) <u>Définition et déploiement d'un programme de communication</u>
  - a) à destination des professionnels pour leur faire connaître le programme
  - b) à destination des professionnels pour qu'ils servent de relais auprès de leur clientèle
  - c) à destination du grand public pour lui faire connaître le réseau de partenaires, qui soit le relais du réseau FRANCE RENOV constitué par la Région Réunion
  - d) Proposer un cadre de communication et de sensibilisation spécifique à votre lot (réunion en bilatéral, webinaire, site internet), et détailler les livrables (nb réunion, nb professionnels touchés)

Selon les lots sur lesquels se positionne le candidat, il pourra proposer un programme de communication qui soit commun pour l'ensemble des lots concernés ou propre à chacun des lots selon la stratégie que le candidat considérera comme la plus pertinente.

Ce programme de communication devra, dans son ensemble, être cohérent avec celui de la marque FRANCE RENOV et celui du programme SARE, et s'appuyer sur les outils nationaux et locaux (notamment le site <a href="www.info-enregie.re">www.info-enregie.re</a>

Dans le cas du développement d'une marque propre celle-ci devra être associée à la marque FRANCE RENOV et à la marque régionale du programme SARE, si une telle marque est développée.

#### 4) Assurer un suivi des professionnels

- a) tenir à jour et mettre à disposition la liste des professionnels partenaires
- b) Suivre le maintien des qualifications nécessaires
- c) assurer le relais entre le réseau <del>FRANCE RENOV</del> et celui des professionnels
- d) faire remonter aux partenaires publics de manières organisée les doléances des professionnels visant à améliorer le service rendu aux usagers

# Pour le lot 1 à destination des professionnels de l'acte de construire la Région souhaite à minima que le point suivant soit traité :

Animation des professionnels de la rénovation et de la construction

- e) création d'un club des partenaires du programme SARE (définition du concept et de l'argumentaire et d'une gouvernance...),
- f) Proposition d'une charte¹ d'engagement et de partenariat avec les entreprises (Engagement à répondre dans des délais, à assurer un service de qualité, à renseigner sur les espaces FRANCE RENOV, à renseigner les conseillers FRANCE RENOV, …), programme de recrutement et d'animation, Assurer le contrôle du respect de la charte et l'application des sanctions en cas de défaut …) qui précise également son travail partenarial avec les conseillers
- g) Animation pour l'amélioration de la qualité (qualification, formation)
- h) favoriser le recrutement de nouveaux professionnels partenaires et en particulier mobiliser les entreprises non RGE et nécessaires à la rénovation énergétique (menuiseries, protection solaire...)
- i) Favoriser la complémentarité entre les professionnels pour permettre une offre complète répondant à minima aux deux travaux exigés par le SARE notamment par la création de groupements d'entreprises en mesure de répondre à des lots de travaux dont la réalisation conjointe est nécessaire pour l'éligibilité aux accompagnements A4 et A4bis du SARE.

Un objectif chiffré de 50 entreprises supplémentaires, (tous secteurs d'activité confondus) détentrices de la qualification RGE dont deux au moins pour chaque secteur d'activité avant la fin du programme (fin 2023) pour chacune des trois typologies de travaux suivantes est à atteindre : couverture/isolation, menuiserie (fabrication et pose de menuiserie, fabrication et pose de protection solaire de baies), fourniture et de pose de brasseur d'air. À cet effet, les candidats pourront réfléchir et

Il est à noter sur ce point l'existence de la charte FAIRE qui peut constituer une base pour le déploiement d'une charte propre au territoire

s'inspirer de la charte « engagé pour FAIRE », qui visait à mobiliser les acteurs économiques autour de l'ex dispositif FAIRE devenu FRANCE RENOV

.

#### C) Suivi et évaluation

La réalisation de son programme par chaque lauréat fera l'objet d'un suivi détaillé et régulier dans un objectif de capitalisation de ces informations à l'échelle régionale. Ce suivi se fera notamment au regard des réunions de la gouvernance du programme (à minima deux comités de suivi annuels)

#### 1) Indicateurs et livrables

Les lauréats s'engagent à renseigner les indicateurs et des livrables qui lui seront demandés par la Région pour suivre et évaluer son activité. Il est recommandé de faire des propositions de livrables et/ou d'indicateurs au titre de la réponse à cet appel à projet

En particulier il pourrait s'agir de suivre et transmettre :

- o le nombre de professionnels partenaires suivi et l'évolution de ce nombre en fonction des actions menées ;
- O Nombre d'animations réalisées leurs natures, les retombées ;
- O Nombre d'animations par type d'animations (visite, salon, journées thématiques...)
- O Nombre de jours consacrés à l'animation
- o Nombre de jours moyens par type d'animation
- O Nombre de professionnels mobilisés
- o Type de professionnels mobilisés (artisans, entreprises, architectes...)
- O Nombre de groupements d'entreprises créés et nature des lots concernés
- Nombre de conventions de partenariat signées
- O Type de partenaire (agence immobilière, notaire, GSB, acteurs de l'adaptation du logement...)
- O Les euros mobilisés et dépensés pour l'atteinte des objectifs ;
- o Le modèle de charte ou de contrat de partenariat signé
- o La copie de l'attestation RGE de l'entreprise nouvellement engagée

Les candidats pourront proposer des indicateurs complémentaires qui seraient particulièrement adaptés au suivi de leurs programmes d'actions.

#### 2) Bilans

En complément du suivi des indicateurs les lauréats produiront un rapport d'activité annuel présentant l'état de réalisation du programme d'actions et le niveau d'engagements associé.

Ce bilan intégrera à minima l'ensemble des documents nécessaires à l'établissement du paiement de la participation du SARE, à savoir :

- o le plan de financement final du programme d'actions, comprenant :
  - un état récapitulatif final des dépenses,
  - un état récapitulatif final des recettes
- o le rapport final d'activité faisant état des résultats quantitatifs du programme d'actions et intégrant notamment les indicateurs de suivi du programme SARE sur la période de réalisation du programme
- o un compte rendu financier,

La convention de financement qui sera signée avec les lauréats précisera l'ensemble des justificatifs d'activité à fournir.

Les dossiers de candidature tels que décrits ci-après devront être remis contre récépissé avant le 05 mai 2022 à 16 h au bureau du courrier de l'Hôtel de Région dont l'adresse est la suivante :

Hôtel de Région Pierre Lagourgue

2, Avenue René CASSIN

97 490 Sainte-Clotilde.

Chaque candidat devra proposer à la Région un dossier présentant :

- la proposition détaillée de plan d'actions qu'il entend déployer pour chacun des lots sur lequel il se positionne
- les moyens (techniques, financiers et humains) qu'il souhaite mobiliser et notamment si c'est le cas la synergie envisagée avec des dispositifs qui seraient déjà existants
- le planning de déploiement du programme
- le coût détaillé de ce plan d'actions pour la période de mise en œuvre jusqu'à fin 2023
- le plan de financement envisagé intégrant une participation du programme SARE au titre du présent AMI à hauteur de 50 % des montants hors taxe estimés.
- une synthèse en deux pages de l'ensemble de ces éléments

Il pourra le cas échéance proposer une ou plusieurs variantes.

Le tableau suivant sera rempli et transmis en conséquence :

Types de support	Nombre (préciser fréquence, par mois, par an)	Contenu et descriptif envisagé	Références et experts pressentis pour répondre au contenu
Sites internet, emailing, réseaux			
sociaux			
Lettre d'information, journaux			
d'informations (Bâtiment Artisanal			
(www.lebatimentartisanal.com), guides			
sur les bonnes pratiques, fascicules			
Webinaires/visioconférences (aides aux			
travaux de performance énergétique,),			
Promotion de la formation (FeeBAT)			
Chantier école, réunions métiers			
Veille sur le programme			
Moyens mis en œuvre, propositions			
relayées			
Relais des entreprises chartées auprès des			
Espaces Conseil Faire			
Charte de partenariat conçu			
Charte de partenariat signé			
Autres actions			

# VI – Éléments complémentaires sur l'AMI

#### • candidats

Les répondants au présent appel à Manifestation d'Intérêt peuvent relever des natures juridiques suivantes :

- Collectivités
- Chambres consulaires
- Syndicats professionnels

- Associations
- Opérateurs privés ou groupement d'opérateurs privés <sup>2</sup>

#### • échelle territoriale

L'objectif de la Région est que l'animation des professionnels couvre la totalité du territoire de la Réunion. Il est donc attendu que les propositions répondent à ces objectifs.

#### • modalités de financements

Les lauréats de l'AMI pourront bénéficier d'un soutien financier du programme SARE sur le dispositif mis en œuvre. Cette contribution versée par la Région en sa qualité de Porteur Associé est prise en charge à 50 % par les crédits des certificats d'économie d'Énergie. Le candidat proposera le plan de financement qu'il envisage dans la limite des crédits autorisés par le comité de pilotage du programme SARE.

Les règles de mise en œuvre du SARE prévoient actuellement un plafond éligible de dépenses de l'ordre de 75 000 €/an.

#### • modalités de sélection (critères, comité,...)

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Pertinence de l'animation proposées au regard de la situation actuelle et des objectifs visés
- o Synergie avec les moyens déjà mis en œuvre
- Coût du programme
- Engagement sur les résultats

Un comité de sélection sera mis en place auquel seront invités à minima un représentant de la Région Réunion, de l'ADEME, de la DEAL, des obligés financeurs du programme SARE Réunion.

# • <u>Calendrier prévisionnel</u>

- 16 mai 2022 : remise des propositions de programmes d'actions
- o mai/juin 2022 : échange sur les programmes d'actions et choix du/des lauréats
- o juin/juillet 2022 : conventionnement et préparation
- à partir de juillet 2022 : mise en œuvre des actions

# • Précisions sur le contenu du dossier de candidature pour les opérateurs ou groupement d'opérateurs privés

#### - Pour les groupements :

La convention de groupement conclue entre les membres sera transmise dans le dossier de candidature. Cette convention identifiera notamment et précisément :

- a) les membres du groupement ;
- b) le mandataire désigné;
- c) la durée du groupement;
- d) la répartition des missions entre les membres ;
- e) les règles de gestion financière ;
- Pour cette typologie de candidat des précisions sur le contenu de la réponse à l'AMI sont données en dernière section de l'article

# VI – Éléments complémentaires sur l'AMI

f) les règles de responsabilité entre les membres ;

Par ailleurs le groupement précisera dans sa candidature :

- a) la répartition des dépenses du plan d'actions entre ses membres
- b) les modalités de répartition de la subvention demandée
- Pour tous les candidats (opérateurs ou groupements d'opérateurs) relevant du secteur concurrentiel Il est prévu d'encadrer l'octroi des subventions versées en se fondant sur le régime des aides de minimis (règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013).

Sur la base de ce régime, il est donc possible de financer le coût des « actions de mobilisation et de sensibilisation à destination des professionnels de la rénovation » (C.3), quelle que soit la taille du porteur de projet (petite, moyenne ou grande entreprise), dans la limite du plafond de 200 000 euros sur trois exercices fiscaux.

c'est au candidat concerné de s'assurer qu'il remplit les conditions qui lui permettent de bénéficier de la subvention qui lui sera versée sur le fondement du régime des aides de minimis (condition de recevabilité de la candidature) . Dans ce cadre , les candidats fourniront notamment :

- **en cas de candidature individuelle** : une déclaration des aides de minimis perçues sur les trois derniers exercices fiscaux précédant l'année au cours de laquelle intervient le dépôt du dossier de candidature ;
- **en cas de groupement** : une déclaration individuelle des aides de minimis perçues par chacun des membres du groupement au cours des trois derniers exercices fiscaux précédant l'année au cours de laquelle intervient le dépôt du dossier de candidature.

#### ANNEXE1: contenu des missions au titre du SARE

La mobilisation des professionnels objet du présent Appel à Manifestation d'Interet peut couvrir les éléments suivants :

- La réalisation d'une cartographie des professionnels du territoire : l'identification des acteurs professionnels du territoire pour mieux les mobiliser ;
- L'élaboration d'une stratégie de mobilisation des professionnels du territoire : priorisation des acteurs, identification des actions à mener avec ces acteurs (sensibilisation, animation, partenariats locaux, formation...) en cohérence avec la disponibilité de ces professionnels ;
- La mobilisation des institutionnels : développer des subventions adaptées permettant de dynamiser le marché local (subvention à l'audit, travaux, etc.), mobiliser le tissu économique local et porter le projet de massification des rénovations énergétiques.
- La sensibilisation des acteurs professionnels à la rénovation énergétique performante : acculturer des acteurs encore peu mobilisés aux enjeux de la rénovation énergétique performante

Elle pourra par exemple passer par le développement d'argumentaires permettant aux professionnels de comprendre comment la rénovation énergétique performante peut présenter une opportunité pour leur activité, ou de réunions d'information « rénovation énergétique des bâtiments » réalisées auprès des professionnels du territoire.

A titre d'exemple on peut citer :

#### L'animation des acteurs professionnels :

L'animation des acteurs professionnels a pour objectif de sensibiliser et de mobiliser les professionnels afin de créer une dynamique sur le long terme autour de la rénovation énergétique performante sur le territoire et de co-construire le programme d'actions avec les acteurs locaux. Cette animation pourra par exemple passer par l'organisation de réunions d'information réunissant les acteurs locaux, et notamment les professionnels du territoire Engagés pour FRANCE RENOV.

Cette animation dans la durée est essentielle pour développer une relation professionnelle satisfaisante, le but est d'apprendre à connaître ses partenaires pour mieux travailler avec eux.

La montée en compétence des professionnels de l'acte de construire : La formation des professionnels a pour objectif d'assurer l'existence de compétences locales chez les professionnels du bâtiment et de la construction pour réaliser la rénovation énergétique performante des logements :

• En qualité suffisante pour assurer des rénovations énergétiques performantes. Elle devra en particulier veiller à ce que l'offre de qualité (au travers des labels, notamment RGE) soit disponible et assurer la montée en gamme de l'offre de ces professionnels.

Elle peut passer notamment par :

- La communication sur l'offre de formation disponible sur le territoire et notamment celles dispensées dans le cadre de FEEBAT ou liés à des qualifications RGE;
- La mobilisation des professionnels pour leur faire connaître les outils, guides, recommandations professionnelles... réalisées dans le programme visant à l'amélioration de la qualité de la construction (PACTE, PROFEEL, RAGE, FEEBAT). Cette mobilisation peut prendre la forme de réunions de visites techniques, de journées thématiques, intervention sur des salons, etc.

#### La mobilisation des acteurs du secteur bancaire :

• adapter l'offre de prêts au marché de la rénovation / simplifier les démarches notamment fluidifier l'accès aux éco-PTZ Outre-mer&

#### La mobilisation des acteurs du secteur immobilier

• Le moment de l'achat d'un bien a été identifié comme idéal pour entreprendre des travaux de rénovation énergétique. Mobiliser les acteurs en contact avec les particuliers durant cette démarche est donc un puissant levier de sensibilisation des ménages. Ces acteurs accompagnent aussi les particuliers dans la gestion de leurs biens immobiliers, et peuvent donc avoir un rôle de conseil à jouer à ce niveau-là.

A titre d'exemple, les thèmes et sujets qui pourraient être traités prioritairement sur le lot concerné peuvent être :

- des actions de sensibilisation au développement du marché de la rénovation des locaux particuliers, et petit tertiaires,
- - l'action de groupement d'entreprises et de coopératives permettant des approches globales, (par ex : coupler une offre toiture isolée et CESI), permettant un groupement d'entreprises ou une offre de travaux permettant l'éligibilité à l'accompagnement du programme SARE

#### Les thèmes et sujets qui pourraient être également traités seraient :

- la création d'une marque locale fédératrice des acteurs du bâtiment lot 1, 2 et 3,
- la mise en relation des Pros de la construction, avec leur cible clientèle, via un forum comme le salon de la maison ou du bâtiment,
- des actions de démonstration : réalisation de chantiers de démonstration/Renov globale,
- des dispositifs d'information complémentaires sur le développement durable, la gestion des déchets, les économies d'énergie, la gestion de l'eau...
- des actions sur la qualité des travaux & lutte contre la fraude,
- des cadres de partenariat agence immobilière et entreprises, (dont il faudrait préciser les modalités)
- ....

#### Annexe 2 : liste des travaux éligibles à l'accompagnement A4 et A4 bis du SARE :

#### **Confort et enveloppe:**

Les travaux de protection solaire des toitures s'entendent des travaux de protection des toitures contre les rayonnements solaires :

- Isolation thermique de l'ensemble de la toiture ou plancher de combles perdus
- surtoiture ventilée
- Système de protection de la toiture

Les travaux de protection solaire des murs donnant sur l'extérieur

- bardage ventilé
- pare-soleil
- procédé d'isolation thermique

Les travaux de protection solaire des ouvrants, des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur

- pare-soleil horizontaux
- brise-soleil verticaux
- protections solaires mobiles extérieures dans le plan de la baie (volets projetables, volets persiennés entrebaîllables, stores à lames opaques ou stores projetables)
- lames orientables opaques
- isolation thermique des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur

#### L'amélioration de l'aération

#### Systèmes:

- La mise en place de brasseurs d'air fixes
- Les travaux d'installation ou de remplacement de systèmes de chauffage
- les systèmes de ventilation économiques hygiénique
- les travaux d'installation ou de remplacement de production d'eau chaude sanitaire par voie solaire ou d'autres énergies renouvelables, (animation déjà existante)
- les travaux de remplacement de production d'eau chaude sanitaire par une production thermodynamique